

# On y est, proposition de Bayrou pour supprimer le suffrage universel

écrit par Christine Tasin | 30 mars 2024

## ALERTE DÉMOCRATIE !

### ARTICLE ADDITIONNEL

#### APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Après le mot : « pour », la fin du premier alinéa de l'article 6 de la Constitution est ainsi rédigée : « sept ans par un collège électoral. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise ouvrir un débat sur la forte présidentialisation de la 5ème République et ses conséquences. Les qualités et les talents reconnus du Président de la République aujourd'hui n'empêche pas cette tendance, qui crée un déséquilibre dans nos pouvoirs, notamment s'agissant des pouvoirs exécutifs et législatifs. Cette présidentialisation est accentuée par deux points : le mode de scrutin au suffrage universel direct et la durée du mandat, trop courte pour donner le temps de présider.

C'est la raison pour laquelle, pour retrouver cet équilibre, cet amendement propose que le le Président de la République soit élu pour sept ans par un collège d'électeur. Ce collège serait composé de membres du Parlement, de conseils généraux et des assemblées de territoires d'outre-mer, des représentants élus des conseils municipaux comme c'était le cas en 1958 mais aussi de représentants du Conseil économique, social et environnemental, de représentants de forces syndicales et de représentants de la société civile. La composition de ce collège électoral sera déterminée par la loi organique à laquelle renvoie l'article 6 de la Constitution.

## LES DÉPUTÉS MODEM VEULENT ABOLIR LE SUFFRAGE UNIVERSEL !



# ALERTE DÉMOCRATIE !

## ARTICLE ADDITIONNEL

### APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Après le mot : « pour », la fin du premier alinéa de l'article 6 de la Constitution est ainsi rédigée : « sept ans par un collège électoral. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise ouvrir un débat sur la forte présidentialisation de la 5ème République et ses conséquences. Les qualités et les talents reconnus du Président de la République aujourd'hui n'empêche pas cette tendance, qui crée un déséquilibre dans nos pouvoirs, notamment s'agissant des pouvoirs exécutifs et législatifs. Cette présidentialisation est accentuée par deux points : le mode de scrutin au suffrage universel direct et la durée du mandat, trop courte pour donner le temps de présider.

C'est la raison pour laquelle, pour retrouver cet équilibre, **cet amendement propose que le le Président de la République soit élu pour sept ans par un collège d'électeur.** Ce collège serait composé de membres du Parlement, de conseils généraux et des assemblées de territoires d'outre-mer, des représentants élus des conseils municipaux comme c'était le cas en 1958 mais aussi de représentants du Conseil économique, social et environnemental, de représentants de forces syndicales et de représentants de la société civile. La composition de ce collège électoral sera déterminée par la loi organique à laquelle renvoie l'article 6 de la Constitution.

## LES DÉPUTÉS MODEM VEULENT ABOLIR LE SUFFRAGE UNIVERSEL !



**Macron et les autres mondialistes en rêvent ? Leur fidèle esclave Bayrou le leur propose sur un plateau.**

Supprimer au peuple français le seul droit à peu près qui lui reste, celui d'élire son Président. Même si depuis des lustres il se trompe c'est quand même et un acquis et une garantie de pouvoir un jour revenir en arrière, changer de braquet. C'est un risque terrible qui les empêche de dormir. Alors ils ont réfléchi et ils ont trouvé.

**La dictature européiste, écologiste, gauchiste, wokiste... ne suffisait pas, il fallait qu'ils s'attaquassent au plus**

**grand des symboles, à la seule liberté qui nous restait. Celle de choisir le chef.**

**L'élection du Président est le substitut des premiers temps des sociétés antiques, le choix du roi par acclamation. Le meilleur, le plus doué, le plus belliqueux... en tout cas, jadis, dans les sociétés primitives, il y avait une sorte de justesse, de justice, de logique liée notamment aux risques de guerre, dans le choix des rois.**

**Jusqu'à ce qu'ils considèrent que leur rejeton, puisqu'il était issu d'une goutte de leur sperme, devant aussi avoir le pouvoir... C'est là que tout a périclité et qu'on est tombés de Charybde en Scylla, de rois fainéants en Charles IX ou Louis XV... Comme pour les Présidents de la République, des bons, des très bons, des mauvais, des très mauvais...**

<https://resistancerepublicaine.com/2023/01/23/de-clovis-a-macron-et-si-on-faisait-le-bilan-de-nos-monarques-passes/>

**C'est du Modem que vient l'attaque.** Beau pas de deux entre Macron et Bayrou... Ils sont cul et chemise, puis tout à coup ils font semblant d'être fâchés... afin d'essayer de faire croire que Macron ne serait pas dans le coup...

**Parce que, évidemment, cette réforme de la Constitution, si elle était votée (et ne nous leurrons pas, là où nous sommes, elle peut l'être) interdirait à jamais le suffrage universel,** le droit pour le peuple d'illettrés, de drogués à BFM de pouvoir rejoindre la cohorte des spectateurs de CNews ou de faire la révolution. Le Meilleur des mondes ? On y court au pas de charge.

Ils proposent juste que le Président de la République soit élu par... « un collège électoral », des espèces de grands électeurs, eux-mêmes élus ou nommés, députés, sénateurs, conseillers généraux, représentants des DOM-Tom... le produit des magouilles et rapports de force appartenant à la caste...

**C'est le député du Modem Erwan Balanant qui a porté la proposition.** Elle avait pour but de modifier l'article 6 de la Constitution française. Elle a été rejetée il y a 2 jours. Et la prochaine fois ?

Allez il vaut mieux en rire, un Macron qui exerce 2 mandats de 5 ans c'est bien trop court pour tout casser, alors les bonnes gens du Modem ( et de Renaissance, et de Horizon... n'en doutons pas) rêvent de revenir à des mandats de 7 ans accordés au plus pourri, au plus manipulateur... Tout ça pour ça ??? Ils se payent notre tête, ouvertement. Depuis qu'ils ont matraqué les Gilets jaunes (il paraît même que Macron voulait qu'on tirât dans le tas) et qu'ils ont réussi à nous enfermer sous prétexte de Covid), ils se sentent tous les pouvoirs, presque assurés qu'on ne bougera pas. Presque, parce que Macron ne dort plus que d'un oeil, malgré son gilet pare-balle et son armada.

**Réaction de Pascale Bordes, député de la 3ème circonscription du Gard. [Source](#)**

[https://resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2024/03/erwanbalanant-membre-de-la-majorite-minoritaire-a-depose-un-amendement-en-an\\_comlois-afi.mp4](https://resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2024/03/erwanbalanant-membre-de-la-majorite-minoritaire-a-depose-un-amendement-en-an_comlois-afi.mp4)



APRÈS ART. 2

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
23 mars 2024

N° CL27

POUR UN ARTICLE 49 RESPECTUEUX DE LA REPRÉSENTATION NATIONALE - (N° 940)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° CL27

présenté par  
M. Balanant  
-----

**ARTICLE ADDITIONNEL**

**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Après le mot : « pour », la fin du premier alinéa de l'article 6 de la Constitution est ainsi rédigée :  
« sept ans par un collège électoral. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement d'appel vise ouvrir un débat sur la forte présidentialisation de la 5ème République et ses conséquences. Les qualités et les talents reconnus du Président de la République aujourd'hui n'empêche pas cette tendance, qui crée un déséquilibre dans nos pouvoirs, notamment s'agissant des pouvoirs exécutifs et législatifs. Cette présidentialisation est accentuée par deux points : le mode de scrutin au suffrage universel direct et la durée du mandat, trop courte pour donner le temps de présider.

C'est la raison pour laquelle, pour retrouver cet équilibre, cet amendement propose que le Président de la République soit élu pour sept ans par un collège d'électeur. Ce collège serait composé de membres du Parlement, de conseils généraux et des assemblées de territoires d'outre-mer, des représentants élus des conseils municipaux comme c'était le cas en 1958 mais aussi de représentants du Conseil économique, social et environnemental, de représentants de forces syndicales et de représentants de la société civile. La composition de ce collège électoral sera déterminée par la loi organique à laquelle renvoie l'article 6 de la Constitution.

Erwan Balanant propose de supprimer l'élection au suffrage universel du Président de la République